

# Swiss Life International Employee Benefits Pension Fund



*Informations sur le fonds de pension pour affiliés, bénéficiaires de régimes de retraite professionnelle et affiliés potentiels*

<b>Fondation</b>	Swiss Life International Employee Benefits Pension Fund Fondation collective avec réassurance de tous les risques (assurance complète)
<b>Conseil de fondation et direction</b>	Danilo Zweifel, <i>président</i> Max Mandioni, <i>vice-président</i>  Ivy Klein, <i>membre de la direction</i> Claudio Grisenti, <i>membre de la direction</i>  Ivy Klein, <i>membre</i> Adrian Brügger, <i>membre</i>
<b>Mise en œuvre</b>	Swiss Life SA
<b>Autorisation/enregistrement</b>	Le Swiss Life International Employee Benefits Pension Fund est un fonds de pension enregistré figurant sur la liste des fonds de pension de la Principauté de Liechtenstein établie par l'Autorité de surveillance des marchés financiers du Liechtenstein.
<b>Autorité de surveillance</b>	FMA – Autorité de surveillance des marchés financiers Compagnies d'assurance et institutions de prévoyance, Vaduz (Principauté de Liechtenstein)
<b>Fondements du régime de retraite professionnelle</b>	Les droits et obligations des parties au régime de retraite professionnelle découlent du règlement applicable et des conditions contractuelles.
<b>Informations relatives à la dotation financière</b>	La fondation est entièrement réassurée auprès de Swiss Life SA et bénéficie donc d'une garantie de capital et d'intérêt de 100%.
<b>Répartition des coûts afférents</b>	Les cotisations de risque et pour frais de gestion prélevées par le fonds de pension ne sont pas retenues par ce dernier, mais reversées à Swiss Life SA dans leur intégralité sur la base des contrats d'assurance conclus.
<b>Capitaux de prévoyance</b>	Garantie intégrale du capital et des intérêts chez Swiss Life Tous les risques (invalidité, décès et longévité) sont entièrement réassurés par Swiss Life SA. Les affiliés ne sont exposés à aucun risque financier ou de placement.
<b>Prestations et options</b>	Les prestations et options sont régies par le règlement de prévoyance de l'entreprise affiliée. Le règlement de prévoyance applicable détermine si une rente et/ou un versement en capital est possible. L'entreprise affiliée (employeur) informe des autres prestations et options.
<b>Investissement responsable</b>	Swiss Life Asset Managers tient systématiquement compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus de placement. L'entreprise a signé les Principes pour l'investissement responsable (PRI) promus par les Nations Unies et est notamment membre de Swiss Sustainable Finance (SSF) et du Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB). Vous trouverez de plus amples informations sous <a href="http://www.swisslife-am.com/investissement-responsable">www.swisslife-am.com/investissement-responsable</a>
<b>Etats financiers et rapport annuel selon l'art. 44 PFG</b>	Les états financiers et le rapport annuel peuvent être consultés sur le site Internet du Swiss Life International Employee Benefits Pension Fund: <a href="http://www.swisslife.ch/fr/sliebpf">www.swisslife.ch/fr/sliebpf</a>
<b>Taux de conversion</b>	Le taux de conversion est actuellement de 4,4855% pour les hommes (à l'âge de 65 ans) et de 4,5411% pour les femmes (à l'âge de 64 ans).



## Informations supplémentaires et conseil personnalisé

Vous avez d'autres questions? Votre conseiller ou conseillère se tient à votre disposition.



- Swiss Life SA, General-Guisan-Quai 40, Case postale, 8022 Zurich, Téléphone 043 284 33 11
- [www.swisslife.ch/fr/sliebpf](http://www.swisslife.ch/fr/sliebpf)